

Dépenses de transport, restauration, hébergement, premier équipement et achat de livres des apprentis

■ La Région aide les apprenti(e)s et leurs familles à mieux supporter le poids des dépenses entraînées par la scolarité en CFA (centre de formation des apprentis).

OBJECTIFS DE L'AIDE

- Alléger le poids des dépenses entraînées par la scolarité des apprentis en centre de formation par des subventions aux élèves et aux établissements.

BÉNÉFICIAIRES

- Tous les apprenti(e)s des CFA ayant accepté de gérer ces aides.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Aide au premier équipement : accessible aux niveaux IV et V seulement.
- Aide à l'achat de livres : accessible au niveau niveau V seulement.

NATURE ET MODALITÉS D'INTERVENTION

- Financement de dépenses.
- Subventions aux apprenti(e)s :
 - > transport : forfait annuel de 28,05 € à 691,20 €, en fonction de la distance entre le CFA et le domicile.
 - > restauration :
 - apprenti(e)s : forfait de 0,88 € par jour de présence au CFA ;
 - pré-apprenti(e)s : 2,41 €.
 - > hébergement : forfait de 5,40 € par nuit passée au CFA.
 - > premier équipement : forfaits annuels de 50 à 460 €, selon le diplôme préparé.
- Subvention aux CFA : aide à l'achat de livres, pour financer une partie des livres prêtés aux apprenti(e)s.

Contacts

Les CFA

Conseil régional
Unité développement
Direction de la formation
professionnelle et
de l'apprentissage
Service
accompagnement
Tour Maine-Montparnasse
75015 Paris
Tél. : 0810 18 18 18
(numéro Azur)

DÉMARCHES À ENTREPRENDRE

- Apprenti(e)s : aucune demande à faire, versement des aides automatique.